



Cultures & Conflits

11 | automne 1993

Interventions armées et causes humanitaires

Qu'est-ce que l'humanitaire ?

Richard Brousse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/308>

DOI : 10.4000/conflits.308

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 1993

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Richard Brousse, « Qu'est-ce que l'humanitaire ? », *Cultures & Conflits* [En ligne], 11 | automne 1993, mis en ligne le 13 mars 2006, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/308> ; DOI : 10.4000/conflits.308

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Creative Commons License

Qu'est-ce que l'humanitaire ?

Richard Brousse

- 1 La guerre, ne paraît plus aujourd'hui possible, tout au moins dans son acception classique, à savoir la guerre interétatique entre armées régulières, elle ne semble plus constituer un moyen "convenable" de politique internationale, même lorsqu'il s'agit de mettre un terme à un conflit armé. La multiplication des actions dites humanitaires ou définies comme telles a coïncidé avec les transformations de la fin de la bipolarité. Certes, ce type d'actions ne constitue pas une nouveauté, il n'est ni apparu récemment, ni spontanément comme le montre Guy Hermet, mais il a acquis un statut, une visibilité, facilitée sans nul doute par sa médiatisation, qui laissait présager une ère nouvelle. Nombre "d'observateurs", et d'acteurs humanitaires, pris au sens large, se sont empressés de décréter l'avènement, ou du moins la généralisation, de ces formes d'actions, amenées manifestement à côtoyer de plus en plus, (voire à supplanter ?) l'action politique internationale "par excellence" qu'est la guerre. Aux personnels humanitaires de la "première heure", les médecins et les infirmier(e)s, les membres des organisations onusiennes et des ONG en général, ont été ajoutés les militaires, chargés d'assurer la protection des missions humanitaires lorsque celles-ci le requerraient, ou d'entreprendre eux-mêmes ces actions, lorsque les situations étaient par trop dangereuses. Privés depuis la fin de la guerre froide d'ennemi(s) clairement identifiable(s), non identifié(s) volontairement (les Serbes), les militaires sont pour Claude Le Borgne en passe de changer de métier. Ce changement de statut social, n'est pas sans déclencher de fortes réticences parmi le personnel des armées. Face à la systématisation des missions pacifiantes ou humanitaires, actions contre nature qui obéissent à des contraintes contraires à la bataille, le militaire n'est plus un combattant au sens guerrier. Par ailleurs, comme le souligne Guy Hermet, l'humanitaire même armé est loin d'avoir répondu à tous les espoirs qu'il avait suscités à un moment donné au sein de la communauté internationale, ou plus vraisemblablement au sein de la communauté occidentale. Cependant "l'échec" pressenti des actions humanitaires et de l'humanitaire en général - exception faite peut-être de l'opération "Provide Comfort" analysée par Hamit Bozarslan - au regard par exemple de la tournure dramatique, pour ne pas dire extravagante, prise par les événements en Somalie, n'est vraisemblablement pas imputable uniquement aux détournements, à la désinvolture et surtout à la complaisance coupable des acteurs

impliqués directement ou indirectement dans ces interventions. Les politiques d'aide et les actions menées entre autres par les Etats et les ONG (MSF, MDM, ERM, etc.) ne sont pas récentes. Les modes d'intervention et la conception même de l'action des organisations humanitaires ont profondément changé, en fonction non pas des situations auxquelles elles étaient confrontées, mais comme le souligne Gilles Bataillon - dans son analyse des actions des ONG françaises en Amérique Centrale - pour répondre à un désir de professionnalisation, pour adapter leurs opérations à l'émergence d'un nouveau discours sur les droit de l'homme à laquelle elles ont contribué. Les aides ne se résument pas uniquement à un détournement plus ou moins massif des moyens mis en oeuvre. La situation somalienne analysée ici par Roland Marchal, et l'exemple afghan étudié par Gilles Dorransoro montrent parfaitement le rôle joué par les ONG, et l'aide internationale en générale, qui ont constitué dans chaque cas une composante essentielle de la structure du conflit, souvent certes à leurs corps défendant. En outre, la volonté affichée de neutralité politique, érigée en principe d'action, n'empêche nullement les ONG d'être partie prenante du jeu politique dans lequel elles interviennent. Cette absence de conscience politique, ce refus de voir, ou d'évoquer les réalités socio-politiques constituent l'une des caractéristiques principales de l'action humanitaire que l'on retrouve, dans les trois études de cas présentées. Le rejet de la politique, geste ostentatoire souvent illusoire, mais d'une façon plus générale le refus du politique, même lorsqu'il semble de bonne foi, a souvent lourdement hypothéqué le ou les projets dits humanitaires. L'étude des actions humanitaires privilégient habituellement deux types d'approches. La première que l'on peut dire tournée vers l'action analyse les conséquences des actions "humanitaires", s'interroge sur les fondements liés à l'émergence de ce droit humanitaire, dit "droit d'ingérence" (droit qui n'en est pas un) et repose de fait sur la remise en cause de la souveraineté des Etats. Ces analyses soulignent notamment le fait que ces interventions s'intègrent parfaitement dans ce mouvement de remise en cause de la souveraineté et que nombre d'entre elles y participent et s'inscrivent en fait dans un projet qui décrit dans le processus de déclin voire de disparition de l'Etat-nation, aux profits de l'individu, de la personne humaine. Seulement l'Etat-nation confronté par ailleurs à la résurgence des mobilisations nationalitaires, phénomène qui semble s'être intensifié depuis la fin de la guerre froide et sur lequel les "sans-frontiéristes" et les juristes ont peu réfléchi. L'Etat n'est pas la seule forme d'oppression, ses victimes ne sont pas toujours innocentes nous rappelle Guy Nicolas. La deuxième approche plus "contemplative" relève de façon plus générale les excès, les contradictions, les hypocrisies, les cécités que recouvrent ce mode d'action, en soulignant par exemple le caractère discriminatoire des actions entreprises (pourquoi intervenir en Somalie et pas au Soudan, ou en Bosnie), en dénonçant le détournement des moyens de l'aide mis en oeuvre par les multiples acteurs à savoir, les Etats, les organisations onusiennes, les ONG...etc., à d'autres fins que celles pour lesquelles ces moyens ont été mis mobilisés. Ces approches ont toutefois en commun, même lorsqu'elles dénoncent les débordements de l'humanitaire, ou peut-être justement parce qu'elles les dénoncent, de sous-entendre l'existence d'une finalité qu'il convient d'affirmer, de réaffirmer ou de clarifier. Elles prétendent implicitement à l'existence d'une finalité "pure", insoupçonnable et donc sans arrière pensée. Elles conduisent leurs auteurs à mener une chasse aux pères fondateurs aux origines, mêmes si elles demeurent hypothétiques, chasse gouvernée par l'illusion de la pureté originelle du concept, du projet, qui a certes été travesti ou défiguré, mais qui une fois rétabli dans son essence ne saurait être discuté et qui de fait n'est pas ou peu analysé. Il ne s'agit pas ici d'établir une hiérarchie des

problèmes engendrés par ce type d'actions en établissant une liste énumérant par ordre d'importance ou de gravité les manquements ou les contradictions aux principes originels sensés gouvernés l'éthique humanitaire. Ce numéro ne constitue donc pas un ouvrage de plus sur le droit d'ingérence ou sur les droits de l'homme. Sans affirmer que ces problématiques ne présentent pas d'intérêt, force est de constater qu'elles laissent échapper de nombreuses dimensions du problème et que leurs approches sont trop normatives et souvent manichéennes. Guy Nicolas montre parfaitement que l'analyse des processus de victimation fait voler en éclats la notion de droits de l'homme qui assigne systématiquement à la victime un rôle passif. Les acteurs locaux réagissent aux situations définies comme humanitaires, les anticipent parfois, voire les créent pour pouvoir en profiter à travers une stratégie victimaire. La compréhension de ce que l'on appelle actuellement l'humanitaire passe donc également par l'étude des logiques d'acteurs qui ont "partie liée" avec l'humanitaire, et qui contribuent par leurs interactions à constituer "l'objet" humanitaire. L'humanitaire n'est pas en effet un "objet" naturel, au sens du cela va de soi, qui préexiste aux situations auxquelles il est censé apporter une solution. L'étude des stratégies et des interactions des acteurs humanitaires, qui ne forment pas bien évidemment un groupe homogène, permet de mieux cerner ce que l'on appelle l'humanitaire. C'est pourquoi chaque auteur a décrit en détail ces stratégies diverses et leur imbrication dans un champ politique donné pour en montrer l'originalité, la complexité et parfois les effets contradictoires. Cette analytique "désenchantera" encore un peu plus les espoirs de ceux qui voulaient "rénchanter" le monde moderne, mais peut-être est-elle la meilleure garante face aux risques des "croisades" et des "croisés" militaro-humanitaires contemporains.

INDEX

Mots-clés : humanitaire